

## **UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV**

### **SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2024**

#### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024**

##### ***Introduction***

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV » pour la période allant du premier Octobre au 31 Décembre 2024, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 2.058.004 dinars, un actif net de 2.020.259 dinars et un bénéfice de la période de 39.338 dinars.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV » comprenant le bilan au 31 Décembre 2024, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

##### ***Etendue de l'examen limité***

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

### **Conclusion**

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société «UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV» ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

### **Paragraphe post Conclusion**

Les valeurs en portefeuille-titres représentent au 31 Décembre 2024, 80,85% du total des actifs, dépassant ainsi le seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités ne représentent que 19,15% du total des actifs, se situant au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 sus-indiqué.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 29 Janvier 2025

**Le Commissaire Aux Comptes :**

**DELTA CONSULT**

**Wael KETATA**

**BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2024**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	1 663 949	1 326 419
Actions et droits rattachés		1 663 949	1 326 419
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		394 055	273 426
Disponibilités		394 055	273 426
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>2 058 004</b>	<b>1 599 845</b>
<b>PASSIF</b>			
Opérateurs créditeurs	5	7 236	5 844
Autres créditeurs divers	6	30 509	24 897
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>37 745</b>	<b>30 742</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	7	1 981 324	1 550 316
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuable de l'exercice en cours		38 935	18 787
<b>ACTIF NET</b>		<b>2 020 259</b>	<b>1 569 103</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>2 058 004</b>	<b>1 599 845</b>

## ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période	Période	Période	Période
		du 01/10 au 31/12/2024	du 01/01 au 31/12/2024	du 01/10 au 31/12/2023	du 01/01 au 31/12/2023
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	8	-	87 792	-	73 528
Dividendes		-	87 792	-	73 528
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		-	87 792	-	73 528
Charges de gestion des placements	9	(7 239)	(25 544)	(5 844)	(21 357)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		(7 239)	62 248	(5 844)	52 170
Autres charges	10	(7 104)	(30 120)	(6 888)	(28 946)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		(14 343)	32 128	(12 732)	23 224
Régularisation du résultat d'exploitation		(7 949)	6 807	(2 222)	(4 438)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		(22 292)	38 935	(14 954)	18 787
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		7 949	(6 807)	2 222	4 438
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		45 957	140 632	105 986	112 828
Plus (ou moins) valeurs réalisés sur cessions de titres		9 255	16 116	(37 793)	(37 793)
Frais de négociation de titres		(1 531)	(3 777)	(399)	(1 859)
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>39 338</b>	<b>185 099</b>	<b>55 062</b>	<b>96 401</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/10 au 31/12/2024	Période du 01/01 au 31/12/2024	Période du 01/10 au 31/12/2023	Période du 01/01 au 31/12/2023
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	39 338	185 099	55 062	96 401
Résultat d'exploitation	(14 343)	32 128	(12 732)	23 224
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	45 957	140 632	105 986	112 828
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	9 255	16 116	(37 793)	(37 793)
Frais de négociation de titres	(1 531)	(3 777)	(399)	(1 859)
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	(311 708)	266 057	(166 152)	254 114
<b>Souscriptions</b>				
- Capital	90 171	710 392	-	493 800
- Régularisation des sommes non distribuables	7 807	27 022	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	1 976	18 344	-	(45 400)
<b>Rachats</b>				
- Capital	(374 687)	(448 584)	(177 700)	(208 900)
- Régularisation des sommes non distribuables	(27 050)	(29 580)	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	(9 925)	(11 537)	11 548	14 614
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>(272 370)</b>	<b>451 156</b>	<b>(111 090)</b>	<b>350 515</b>
<b>ACTIF NET</b>				
En début de période	2 292 629	1 569 103	1 680 193	1 218 588
En fin de période	2 020 259	2 020 259	1 569 103	1 569 103
<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>				
En début de période	22 159	16 385	18 162	13 536
En fin de période	19 152	19 152	16 385	16 385
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	105,485	105,485	95,765	95,765
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	1,96%	10,15%	3,52%(*)	6,37%(*)

(\*) Retraité pour les besoins de comparabilité

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Au 31 Décembre 2024

### NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

UNIVERS ACTIONS SICAV est une société d'investissement à capital variable mixte de type distribution puis devenue SICAV Actions de type capitalisation depuis le 2 janvier 2019, régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

Elle a été créée le 24 Février 2000 à l'initiative de la société « UBCI » sous forme mixte et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 10 janvier 2000.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, UNIVERS ACTIONS SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de l'UNIVERS ACTIONS SICAV est confiée à la Société « L'UNION CAPITAL » ex « COFIB CAPITAL » ayant absorbé « UBCI BOURSE » depuis le 15 mars 2024, le dépositaire étant l'« UBCI ».

### NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2024, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

#### **3.2-Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon

le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2024 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31 Décembre 2024.

### **3.3-Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.4- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**Note 4 : PORTEFEUILLE TITRES**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2024 à 1.663.949 dinars et se détaille ainsi :

<b>Code ISIN</b>	<b>Désignation du titre</b>	<b>Nombre des titres</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31/12/2024</b>	<b>% Actif Net</b>
	<b>Actions &amp; droits rattachés</b>		<b>1 485 961</b>	<b>1 663 949</b>	<b>82,36%</b>
	<b>Actions</b>		<b>1 485 961</b>	<b>1 663 949</b>	<b>82,36%</b>
TN0001600154	ATTIJARI BANK	3 745	176 485	192 512	9,53%
TN0001800457	BIAT	1 828	143 652	171 428	8,49%
TN0002200053	BT	22 000	111 210	113 278	5,61%
TN0007670011	DELICE HOLDING	9 700	142 079	157 751	7,81%
TN0007570013	EURO CYCLE	9 949	235 030	117 030	5,79%
TN0007740012	SAMI	30 674	113 290	178 523	8,84%
TN0001100254	SFBT	16 500	193 791	192 258	9,52%
TN0006560015	SOTUVER	9 395	31 321	119 241	5,90%
TN0007270010	TPR	19 950	82 879	126 124	6,24%
TN0007610017	SAH	8 000	77 239	80 936	4,01%
TN0007300015	ARTES	20 000	131 021	162 100	8,02%
TN0004700100	ATL	12 454	47 964	52 768	2,61%
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>1 485 961</b>	<b>1 663 949</b>	<b>82,36%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des actifs</b>					<b>80,85%</b>

**NOTE 5 : OPERATEURS CREDITEURS**

Ce poste totalise au 31 Décembre 2024 un montant de 7.236 dinars contre 5.844 dinars à la même date de l'exercice 2023, et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Gestionnaire	2 066	1 670
Dépositaire	517	417
Distributeurs	4 653	3 757
<b>TOTAL</b>	<b>7 236</b>	<b>5 844</b>

**NOTE 6 : AUTRES CREDITEURS DIVERS**

Ce poste totalise au 31 Décembre 2024 un montant de 30.509 dinars contre 24.897 dinars à la même date de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
CMF	164	140
Charges à payer	30 345	24 757
<b>TOTAL</b>	<b>30 509</b>	<b>24 897</b>

**NOTE 7 : CAPITAL**

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du premier Janvier au 31 Décembre 2024 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2023

Montant	1 550 316
Nombre de titres	16 385
Nombre d'actionnaires	38

Souscriptions réalisées

Montant	710 392
Nombre de titres émis	7 508
Nombre d'actionnaires nouveaux	3

Rachats effectués

Montant	(448 584)
Nombre de titres rachetés	(4 741)
Nombre d'actionnaires sortants	(6)

Autres mouvements

Régularisation des sommes non distribuables	(5 731)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	140 632
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	16 116
Frais de négociation de titres	(3 777)
Résultat incorporé à la VL	(A) 18 787
Régularisation du résultat incorporé à la VL	3 173

Capital au 31-12-2024

Montant	1 981 324
Nombre de titres	19 152
Nombre d'actionnaires	35

(A) : Selon décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 04 avril 2024.

**NOTE 8 : REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES**

Les revenus du portefeuille-titres se détaillent comme suit :

	du 01/10 au 31/12/2024	du 01/01 au 31/12/2024	du 01/10 au 31/12/2023	du 01/01 au 31/12/2023
<b><u>Dividendes</u></b>				
- des actions	-	87 792	-	73 528
<b>TOTAL</b>	-	<b>87 792</b>	-	<b>73 528</b>

**NOTE 9 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS**

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/10 au 31/12/2024 à 7.239 dinars contre 5.844 dinars pour la même période de l'exercice 2023, et se détaillent ainsi :

	du 01/10 au 31/12/2024	du 01/01 au 31/12/2024	du 01/10 au 31/12/2023	du 01/01 au 31/12/2023
Rémunération du gestionnaire	2 068	7 298	1 670	6 102
Rémunération du dépositaire	517	1 825	417	1 526
Rémunération des distributeurs	4 654	16 421	3 757	13 730
<b>TOTAL</b>	<b>7 239</b>	<b>25 544</b>	<b>5 844</b>	<b>21 357</b>

**NOTE 10 : AUTRES CHARGES**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10 au 31/12/2024 à 7.104 dinars contre 6.888 dinars pour la même période de l'exercice 2023 et se détaille ainsi :

	du 01/10 au 31/12/2024	du 01/01 au 31/12/2024	du 01/10 au 31/12/2023	du 01/01 au 31/12/2023
Redevance CMF	518	1 825	417	1 526
Services bancaires et assimilés	30	2 208	31	1 875
Taxes	141	562	133	527
Frais de publications	1 509	6 004	1 385	5 496
Honoraires CAC	1 794	7 141	1 800	7 142
Jetons de Présence	2 514	10 000	2 521	10 000
Autres	598	2 380	600	2 381
<b>TOTAL</b>	<b>7 104</b>	<b>30 120</b>	<b>6 888</b>	<b>28 946</b>

**NOTE 11 : REMUNERATION DU GESTIONNAIRE, DU DEPOSITAIRE ET DES DISTRIBUTEURS**

**Rémunération du gestionnaire** : La gestion de l'UBCI-UNIVERS ACTION SICAV est confiée à la société d'intermédiation en bourse « UNION CAPITAL » ex « COFIB CAPITAL » ayant absorbé « UBCI Bourse ». Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,4% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

**Rémunération du dépositaire** : L'UBCI assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses services, l'UBCI perçoit une rémunération de 0,1% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

**Rémunération des distributeurs** : L'UNION CAPITAL et l'UBCI assurent la fonction de distributeur de fonds et de titres. En contrepartie de leurs services, l'UBCI et l'UNION CAPITAL perçoivent une rémunération de 0,9% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et partagée entre eux au prorata de leurs distributions.